

Image not found or type unknown



succession d'un parrain sans lien de sang

Par **carole92350**, le **16/04/2013 à 19:48**

Bonsoir,

Mon parrain dont je suis la filleule (pas de lien de sang) est en train de décédé. Il n'a jamais été marié, il n'a pas d'enfants mais il a des neveux et certainement des petites neveux mais il a couper les ponts depuis 40ans. Dans ses papiers je n'ai rien trouver pour pouvoir les prévenir. J'ai demander a être le tuteur. Mes questions sont les suivantes: Dois je prendre un notaire pour retrouver ses neveux? Qui doit payer cette recherche? Quand il décédera qui va s'occuper de son enterrement? Qui va s'occuper de prévenir son propriétaire, le téléphone, les caisses de retraite etc... vu que je n'est aucun lien de sang je ne peux rien faire. Je vous remercie pour votre réponse, car je suis un peu perdue.